Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Du lundi 28 août 2017

Présents : Robert AZAÏS, Yves CHAPRON, Claudine MONTELS, Pascale SAUREL
Martine JUND, Jacqueline COURNEDE, Jean Philippe ROQUES
Jean-Bernard PHALIPPOU, Pierre SOULIE.

Excusés : Bernard CALMETTES, pouvoir à Jean-Bernard PHALIPPOU
Cathie MOTYL, Christophe PETIT, Jean-Claude ARNAUD

Personnel : Nathalie SANCHEZ

Secrétaire de séance : Martine JUND

Monsieur le Maire accueille les élus et les membres de SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat) : Messieurs Alexandre WODZYNSKI Directeur, Guillaume BARTHES technicien et Madame Corinne BONHOMME Architecte.

Modification de l'ordre du jour, la présentation par SOLIHA du dossier réhabilitation « Maison Imbert » prévue en point 2 est effectuée en introduction.
Le projet de réhabilitation et de son financement sont exposés, quelques éléments sont encore à clarifier : condition de maintien du locataire dans le logement, accès et financement aux raccordements sont encore à clarifier.
Le rendez-vous chez le notaire est prévu le lundi 11 septembre 2017.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2017

Il est préférable de ne pas inscrire le prénom de l'intervenant musique. Cette observation est prise en compte. Le compte rendu de la séance du 26 juin est adopté à la majorité par l'ensemble des élus présents et représentés.

3 – Avancement des travaux en cours et à venir : City Park, huisserie école, changement abris bus place de l'Eglise, réfection chemin du Bouis et Jean Thomas en Partie.

- **City Park :**

Lors des travaux une malfaçon a retardé l'échéance de la fin des travaux prévue le 30 août. La structure a toutefois pu être investie à la fin de l'été.
Les travaux ont repris le 28 août : pose de la pelouse synthétique et filet. L'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) est prévu, il sera effectué dans un second temps.
Les sports tels que hand, basket, foot, tennis peuvent être pratiqués.
L'enveloppe prévue est conforme au budget, il est financé à 60% par les subventions.

- **Huisseries de l'école :**

Les travaux ont été achevés le 20 août 2017.

Il manque cependant la pose des barillets qui est prévue d'être effectuée en régie, (organigramme ou récupération d'anciens barillets). Cela sera effectué à compter à partir de mi-septembre.

Nathalie Lacassagne demande de prévenir les enseignants de ces nouvelles modalités d'ouverture du bâtiment avant la rentrée des classes et de leur fournir un jeu de nouvelles clés.

- **Abribus :**

L'abri bus a été installé vendredi 25 août 2017, il reste à tracer l'emplacement du parking PMR et à mettre l'enrobée.
Les voitures ne pourront plus stationner devant l'école.
Les poubelles de tri actuellement sur la place de l'église seront déplacées près de la salle du Pastel.

- **Impasse du Bouis et Chemin Jean Thomas :**

Pierre Soulié énonce que l'ensemble des travaux est programmé pour le dernier trimestre 2017 :

- Impasse du Bouis : reprofilage de la chaussée et du pluvial au niveau de la raquette de retournement au fond de l'impasse : montant 19 067,65 euros.

Jean-Philippe Roques questionne si cette impasse appartient au domaine communal.
Cela est à confirmer avant d'engager les travaux.

- Chemin Jean Thomas : reprofilage de la chaussée, avec modification de la pente pour l'évacuation des eaux pluviales : vers le fossé au lieu du côté maisons : montant 26 356,64 euros.

Le projet des travaux du « Local Pétanque » est discuté :
La réfection du Local Pétanque a nécessité un forage du sol qui a eu lieu le 25 août, coût 1600.00 €.
L'esquisse a été dessinée mais en tant que collectivité, elle doit être visée par un architecte, coût 1200.00 €.
Le montant du devis prévu pour le gros œuvre est de 34000.00 €.
Le Président de la pétanque propose que les second œuvres soit effectués par des bénévoles expérimentés dans le bâtiment.
Monsieur le Maire n'approuve pas cette démarche sans avoir connaissance des garanties des risques encourus. Sa responsabilité est engagée sur un bâtiment communal.
La régie estime ne pas avoir les compétences pour mener à bien le projet. Le mode de réalisation des travaux d'intérieur reste donc à déterminer.

4 – Choix du cabinet pour appel d'offres et suivi des travaux pour l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire précise que le projet de l'aménagement du centre bourg s'effectue à partir de l'esquisse du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).
L'appel d'offre a été lancé par la Communauté d'Agglomération agréant une couverture juridique.
Les critères de sélection étaient le prix, les notes techniques, la motivation. Le bureau d'étude de Valérie LABARTHES a été retenu, contre Un pour cent Paysage et IDETEC.
Le coût du suivi du dossier pendant la réhabilitation est de 40000 € HT. Le projet d'aménagement global du centre bourg représente entre 500 et 600 000.00 €
Le dossier du projet de financement est porté par la Communauté d'Agglomération.

5 –Point sur les subventions demandées

Les subventions ont été allouées pour :

- **le City Parc** : 54278.25 € ont été demandés. Le montant des subventions accordées se répartissent de la façon suivante :
  - 18400.00 € par le Conseil Régional,
  - 12096.00 € par la DETR (Dotation Equipement Territoire Ruraux – Etat),
  - 2000.00 € sur la Réserve Parlementaire de Jacques Valax,
  - 1088 € de la CAF.

  Le Département intervient une fois que l'ensemble des financeurs précédemment cités se soient positionnés, la subvention attendue est de 8751.25 €.
  Le coût pour la commune du projet City Parc est de 11943.00 €

- **Les Huisseries de l'école** : Coût global des travaux 27669.38 €. Le montant des subventions accordées se répartissent comme suit :
  - 6900.00 € accordée par la Conseil Régional
  - 9684.00 € par l'Etat (subvention arrivée en mai juin)

  Monsieur le Maire est favorable pour le démarrage des travaux. Le Département a donné un avis favorable pour le versement de la subvention.
  La subvention pour l'installation du Visiophone à l'école a été accordée par l'Etat.
  Il sera installé le mercredi 30 août 2017. (Entreprise MOLINIER)

6 – Subventions exceptionnelles pour l'intervention dans le cadre des NAP

Yves Chapron présente la demande de subvention pour l'Association TERSSAC à DOS RANDO d'un montant de 240 € pour les 17 interventions effectuées dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).
Cette décision est approuvée à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil municipal présents et représenté.

7 Avancement de la révision du PLU

Claudine Montels précise que le Conseil Communautaire dans sa session du 29 Juin 2017 a validé la mise en forme du projet réglementaire.
La consultation des PPA (Personnes Publiques Associées) doit durer 3 mois, elle devrait se clôturer mi-octobre.
Les avis seront collectés en Mairie ou à la C2A.
L'ensemble de ces avis seront transmis à URBA 2 D qui aura un mois pour produire une synthèse ou demander des modifications.
L'enquête publique pourra alors avoir lieu ; elle devrait démarrer mi-novembre/ mi-décembre.
Viendra ensuite la phase d'approbation comprenant le bilan de l'enquête et la remise du dossier.

8-. Demande d'acquisition de terrains

Monsieur le Maire présente trois demandes d'acquisition de terrain : modification de limites de parcelle, achat d'un délaissé de terrain. Les membres du conseil municipal acceptent une des demandes sur les trois présentées.

10. Informations et questions diverses

- Actuellement le prix du repas de la cantine ne prend pas en compte le coût du pain. Le prix du pain à l'année est de 2000.00 €, ce qui représente 0.17 € par repas.
  Le conseil municipal propose de rajouter 0.20 € au prix du repas actuel.
  Le prix définit des repas sera déterminé et adopté lors d'un prochain conseil municipal une fois que le tarif pour l'année 2018 de la société Ansamble Midi-Gastronomie sera connu.
- Le bureau d'étude TERREFORT devrait rendre le résultat de l'étude « Effondrement des berges » mi-septembre.
- Le programme du Forum des Associations est consultable sur le site. Les dons de la tombola organisée ce jour-là seront destinés à l'association des visiteurs des malades dans les hôpitaux.
- La vie associative s'enrichit d'une activité supplémentaire : Démarrage du Basket pour les enfants âgés entre 6 et 11 ans.

La séance est levée à 22h52.

La secrétaire de séance
Martine JUND